



Pour le groupement photovoltaïque du projet de Saint-Pons
Dominique Okroglic - Maire de la commune de Saint-Pons
Le Village
04400 SAINT-PONS

M Renaud MUSELIER
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13 481 Marseille cedex 20

Monsieur le Président, suite à votre courrier du 21 décembre 2021 à Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, les porteurs du projet photovoltaïque de Saint-Pons souhaitent rétablir certains faits qui vous ont été transmis avec inexactitude.

1. Les porteurs du projet :

La commune de Saint-Pons a sélectionné en 2018, pour développer ce projet, un groupement d'acteurs ayant pour point commun la signature d'une charte éthique ambitieuse pour des projets d'énergie renouvelable de territoire. Enercoop n'est donc pas le seul opérateur sur ce projet et pas non plus l'industriel que vous décrivez.

Nous vous proposons ci-dessous une rapide présentation de ces acteurs. Ils portent le projet collectivement, depuis bientôt 4 ans dans la stricte ligne de ce qui est porté par le ministère de la transition écologique en matière d'énergie citoyenne (voir discours de Barbara Pompilli le 8 novembre 2021).

Enercoop Paca : Enercoop est le seul fournisseur d'électricité qui propose une offre 100% renouvelable et qui s'inscrit dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire. Sous statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Enercoop est une structure à caractère non lucratif. Ce statut offre la possibilité de fédérer autour du projet, non seulement des consommateurs, des producteurs, des salariés, des partenaires associatifs et des entreprises, mais aussi des collectivités territoriales.

Enercoop Paca est la coopérative régionale du réseau Enercoop. Elle a notamment vocation à accompagner le développement de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable portées et gérées par les habitants et collectivités. La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur en est d'ailleurs sociétaire.

Énergie Partagée : Le mouvement Énergie Partagée fédère les collectivités et citoyens souhaitant promouvoir et soutenir le développement des énergies renouvelables par les acteurs de territoire.



Née en 2010 de la rencontre d'experts de la finance solidaire et des énergies citoyennes, Énergie Partagée essaime, accompagne et finance des projets citoyens d'énergie 100% renouvelable. Cela signifie que le projet ouvre majoritairement son capital au financement collectif et ses instances de pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

EnRciT : EnRciT est un dispositif de financement dont l'objectif est d'accompagner le développement des projets d'énergies renouvelables (EnR) portés par les citoyens et par les collectivités dans les territoires. Il intervient pour financer la phase de développement de ces projets et permettre leur concrétisation. Doté de 10 millions d'euros par la **Caisse des Dépôts**, l'**Ircantec** et le **Crédit Coopératif**, et géré par Énergie Partagée, ce dispositif doit permettre de financer environ 150 projets sur 10 ans.

SERGIES : Créée en 2001 et basée à Poitiers, SERGIES est une filiale à 100% de la Société d'Économie Mixte (SEM) SOREGIES, elle-même filiale du Syndicat ENERGIE VIENNE. En réponse aux attentes des 260 communes adhérentes de la Vienne, SERGIES est chargée de développer, aménager et exploiter les moyens de production d'électricité décentralisés à partir d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque sur toiture et au sol, méthanisation, biogaz, hydroélectricité, etc.

2. Une méthodologie de concertation ambitieuse

Comme tous les projets développés dans le cadre de la charte Énergie Partagée, le projet de Saint-Pons a fait l'objet d'une réelle ambition de concertation et d'appropriation du projet par les habitants. Vous trouverez le détail des actions menées dans les différents documents inhérents au projet, mais nous pouvons citer, par exemple : la mise en place d'un groupe de suivi, composé de citoyens habitants de la vallée qui suivent, soutiennent et donnent leur avis sur le projet depuis son lancement ; l'organisation d'ateliers participatifs sur l'intégration environnementale du projet ou ses retombées économiques ; 3 réunions publiques ; une présentation en conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon.

Nous avons par ailleurs toujours dialogué avec les personnes soulevant des questions sur le projet pour l'adapter au mieux.

Le projet a déjà fait l'objet de 2 enquêtes publiques (liées à la demande de défrichement et à la déclaration de projet) ayant donné lieu à un avis positif. Une troisième aura à nouveau lieu pour le permis de construire.

Nous estimons que la concertation mise en place ici dépasse largement les obligations réglementaires de concertation publique et que ce projet est même exemplaire en la matière.

3. Une pétition d'opposants avec qui le dialogue est impossible.

Vous mentionnez une pétition diffusée sur un site internet national. Les 1500 personnes qui ont signé la pétition que vous citez dans votre lettre sont, pour la plupart des inconnus, n'habitant pas la vallée de l'Ubaye et ne connaissant ni les enjeux locaux ni ceux du projet. La plupart ont signé cette pétition après avoir lu quelques lignes de présentation à charge du projet et sans avoir une vision globale des enjeux pour le territoire.

Nous avons tenté, à plusieurs reprises, de corriger les nombreuses inexactitudes présentées sur la page internet de la pétition, mais sans succès puisque M. Meyran, à l'origine de la pétition, efface systématiquement nos commentaires. Par ailleurs, M Meyran est venu à la



dernière réunion publique que nous avons organisée en septembre 2021, mais est parti après la première demi-heure, ne nous laissant aucune chance de dialogue.

L'avis motivé du commissaire enquêteur de l'enquête publique (novembre 2021) sur la déclaration de projet précise d'ailleurs que :

« sur 47 observations et avis recueillis 26 étaient favorables au projet et 21 défavorables, et que sur les 26 favorables 25 étaient inscrits sur le registre alors que sur les 21 défavorables 20 provenaient de mails. Cela semble indiquer que la population locale s'est déplacée « massivement » pour porter le projet et que certains votes opposés à celui-ci pouvaient provenir de personnes « non du coin » comme me l'a précisé une participante. »

Vous comprenez donc que l'opposition à laquelle vous faites référence est toute relative.

4. Une étude d'impact sérieuse

Les impacts présumés que vous soulevez dans votre lettre (risques naturels, biodiversité, paysage...) ont été, conformément aux obligations légales, à de nombreuses reprises étudiés par des experts indépendants, discutés avec les services de l'État, expliqués et présentés au public. Les impacts ainsi identifiés et les mesures prises pour les limiter respectent en tous points la réglementation française. Nous restons, ainsi que les documents décrivant le projet, à votre entière disposition pour en discuter à nouveau.

5. Un projet au service des objectifs locaux de transition énergétique

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique ambitieuse de lutte contre le changement climatique de la région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au niveau régional : Le SRCAE de 2013 prévoyait un objectif, déjà ambitieux, de 5 500 MWc de photovoltaïque au sol en 2050, soit près de 6 000 ha. Le plan climat de la Région de 2018 double largement ces objectifs et vise la neutralité carbone en 2050 : l'objectif est maintenant de 12 778 MWc de photovoltaïque installés au sol, ce qui représente une multiplication par 10 de la puissance installée (1 100 MW installés fin 2018) et une surface de plus de 13 000 ha. Ces objectifs ne sauraient être remplis par les seules surfaces dégradées ou anthropisées de la Région, comme le confirment les études de potentiels commandités par la région.

Les objectifs du plan climat régional ne pourront être remplis que si tous les acteurs concernés soutiennent activement chaque projet dont l'impact est maîtrisé et concerté localement, ce qui est le cas pour notre projet à Saint-Pons.

Au niveau local : La communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon a inscrit ce projet dans sa labellisation « une Cop d'avance » : <https://www.ccvusp.fr/label-territoire-durable-une-cop-d-avance.html>

De toute évidence, les informations auxquelles vous avez eu accès sont erronées quant à ce projet qui est vertueux et d'intérêt général comme le souligne le commissaire enquêteur dans son rapport.



Nous espérons que nos réponses vous permettront de réaliser votre méprise au sujet du projet que nous portons à Saint-Pons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange sur le sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le groupement,

Dominique Okroglic - Maire de la commune de Saint-Pons

Mme LE MAIRE



D. OKROGLIC

Copies :

- Madame Violaine Demaret, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence
- Monsieur Denis Revel, Sous-Préfet de Barcelonnette
- Madame Sophie Vaginay-Ricourt, Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon, Conseillère Régionale
- Madame Eliane Barreille, Présidente du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence,
- Monsieur Jean-Charles Borghini, Maire de la Brillanne, Conseiller Régional
- Monsieur David Gehant, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Maire de Forcalquier
- M René Paquet, Président de la SCI Paquet
- Madame Delphine Bagarry, Députée des Alpes-de-Haute-Provence
- Monsieur Christophe Castaner, Député des Alpes-de-Haute-Provence

Copies, avec copie de la lettre de M Muselier :

- Jean-Yves ROUX, Sénateur
- Jean-Michel TRON, Vice-Président, Conseiller Départemental et Maire de Ubaye Serre-Ponçon
- M. SPAGNOU, Président de l'Association des maires 04
- Madame GARCIER RICHAUD Hélène, Maire de Faucon et suppléante Conseil Départemental
- M. FORTOUL, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon , Maire de Jausiers et suppléant Conseil Départemental
- Madame Sandra REYNAUD, Maire des Thuiles